DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE GRAND QUEVILLY
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 NOVEMBRE 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 2 novembre 2026
PRÉSENTS : Nicolas ROULY, Carole ARSENE, Isabelle BÉRENGER, Danielle BOUTOUTE, Nicolas BRELEUR, Sébastien DE WILDE, Carol DUBOIS, Loïc DUBREIL, Claudine GUEZENNEC, Pierre-Edourard MAGNAN, Sylvie RIDEL, Lionel THARREAU,
ABSENTS EXCUSÉS : Mathéo DE SOUZA, Julien FRILLAY, Quentin THIROT
ABSENTS EXCUSÉS AYANT REMIS UN POUVOIR : Angélique BAILLEUL à Pierre-Edouard MAGNAN, Yazid LOUE à Nicolas BRELEUR
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas BRELEUR, assisté de Stéphanie DE ALMEIDA, Responsable du service Coordination Administrative et Financière

Nombre d'administrateurs : 17
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14 (dont 2 pouvoirs)

CONVENTION RELATIVE À L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A LA MOBILITE ET AUX TEMPS DE DIALOGUE ET DE PARTAGE DE BONNES PRATIQUES

Le Conseil d'Administration,

- Ayant entendu le rapport de Monsieur Nicolas ROULY, Président,

VU :

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- La délibération n°1.4 du Conseil départemental du 9 octobre 2025 créant un fonds de soutien à la mobilité et aux temps de dialogue et de partage des bonnes pratiques des services autonomie à domicile,
- L'appel à manifestation d'intérêt publié le 3 novembre 2025 au titre du fonds de soutien à la mobilité et les temps de dialogue et d'échange de bonnes pratiques des professionnels,
- La délibération n°1.2 du Conseil départemental du 18 juin 2026 attribuant les subventions dans le cadre du fonds de soutien à la mobilité et aux temps de dialogue et de partage des bonnes pratiques des services autonomie à domicile,
- Le projet de convention joint en annexe.

CONSIDÉRANT :

- L'appel à manifestation d'intérêt publié le 3 novembre 2025 par le Département de la Seine-Maritime visant à apporter son soutien aux activités favorisant la mobilité et les temps de dialogue et d'échange de bonnes pratiques des professionnels,
- Que le Service Autonomie à Domicile (SAD) du CCAS a mis en place depuis 2025, des séances d'analyse des pratiques professionnelles pour améliorer la qualité du service,
- Que le SAD réalise des dépenses s'inscrivant dans le projet présenté dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt,
- Que le Département de la Seine-Maritime a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 866,30 €,
- Qu'il convient de signer la convention de partenariat qui définit les engagements des parties.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

A l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention jointe jusqu'au 31 décembre 2027,
- Autoriser le versement de la subvention de 3 866, 30 euros sur le budget annexe du SAD,
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention jointe ainsi que les éventuels avenants y afférents.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

POUR LE PRÉSIDENT
La Vice-Présidente,
Carol DUBOIS

Signé electroniquement par
Carol DUBOIS
Le 6 novembre 2026

VILLE DE GRANDQUEVILLY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.

Accusé de réception en préfecture
076-267600625-20261105-12-11-2026-16-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026